

EXTENSION DU PILOTE 'PROJET ZERO PAPIER' :

Expérimenté en Nouvelle Aquitaine et IDF, ce pilote va être étendu en attendant la généralisation d'ici 1 an. Il vise à dématérialiser entièrement les documents transmis par le DE :

- En demandant à La Poste de dériver le courrier entrant vers un façonnier chargé de scanner, indexer, et alimenter la GED (environ 50 % des docs selon la direction),
- En scannant sur site par les DE, les conseillers et/ou les agents de PAG,
- En plateforme PE !

Le SNU dénonce une nouvelle fois cette dématérialisation à marche forcée qui fragilise une partie de nos usagers et s'inquiète des conséquences prévisibles en cas de dysfonctionnements informatiques.

Aux multiples questions des organisations syndicales, la direction précise qu'il y a zéro coût supplémentaire pour payer le façonnier ; zéro charge supplémentaire et travail invisible pour les plateformes ou les sites ; zéro gain écologique identifié bien au contraire...

Pour le SNU : 18 mois après le lancement de l'expérimentation, le projet ZERO papier est surtout un projet ZERO.... bénéfique pour tous les usagers !

NOUVELLE CLASSIFICATION POUR LES AGENTS PUBLICS :

Le SNU, qui n'a pas validé cette classification, attendait avec impatience ce moment de vérité avec la présentation par la direction des multiples projets de décrets d'application. Malheureusement, l'ensemble des organisations syndicales (CFDT-CGC-CGT) qui ont validé cette classification avec la DG ont pu constater, un peu tardivement, l'indigence de cette classification au rabais.

Ci-dessous un petit florilège des réponses de la direction :

- Je ne suis pas d'accord avec mon repositionnement, puis-je faire recours ? « *NON. Allez au tribunal administratif !* »
- Les primes CLIA ? : « *on les a oubliées !* »
- Le reclassement des niveaux 3 est problématique ! : « *ce n'est pas le sujet du jour !* »
- Sur le budget que vous aviez prévu il reste 500 000 €, allez-vous les consacrer aux agents publics ? « *je ne sais pas où vous avez trouvé ces chiffres* »
- Les décrets font état de fixation d'objectifs individuels pour tous les agents quel que soit leur niveau ? « *je ne sais où vous avez vu qu'il était interdit de fixer des objectifs individuels à un agent public* »
- Etc... etc...

Pour le SNU, la lecture de ces projets de décrets et la désinvolture des réponses de la direction confirment notre analyse d'une classification au rabais, indigne d'un établissement public envers les 5 000 agents qui ont choisi de conserver et faire vivre ce statut.

Le SNU alerte la Direction sur l'effet cumulé de ses décisions et de ses postures concernant les agents de droit public, qui entraînent une aggravation manifeste des facteurs de Risques Psychosociaux.

INTERVENTION UGTG (CSE GUADELOUPE) :

Dans une déclaration formelle, l'UGTG dénonce une sanction / promotion pour un encadrant suite à des propos insultants voire racistes. Le SNU à l'instar d'autres organisations syndicales exige des explications de la Direction sur une promotion scandaleuse si les faits sont avérés. Malgré la gravité des propos tenus, la Direction Générale déclare ne pas avoir de réponse à apporter.

Le SNU avec la CGT, le STC et FO se rapprochera de l'élue UGTG pour envisager les suites à donner à ce qui ressemble étrangement à une « justice » à deux vitesses.